

L'agenda radical

CERCLE MICHEL CREPEAU

Vendredi 13 février 18h Salle de l' Arsenal à La Rochelle
Réunion débat : « Réforme des collectivités territoriales »
avec **Alain TOURET**, Ancien député et Vice-président
de Basse-Normandie

CERCLE SAINTONGE

Samedi 14 février 14h30 Salle Saintonge 5
(rue Chapsal) à Saintes

Réunion débat : « Quelle Justice pour demain ? »
avec **Alain TOURET** et **Philippe CALLAUD**, Avocat

Les Jeunes Radicaux de Gauche : JRG 17

Par Vincent BARNAC

La politique ultra-libérale de Nicolas SARKOZY ne se préoccupe nullement des souffrances sociales.

La précarité s'installe à grand pas, et les jeunes sont de plus en plus touchés par cette politique actuelle désastreuse et destructive de notre société.

Le gouvernement FILLON ne présente aucune alternative crédible, aucune cohérence à l'égard de la jeunesse. De plus nous pouvons déplorer la suppression du poste de secrétaire d'Etat à la jeunesse, ce qui prouve encore une fois l'intérêt que porte le gouvernement à l'avenir de notre société.

Les mouvements lycéens et étudiants sont justifiés. Le gouvernement prévoit une suppression de 13 000 postes d'enseignants à la rentrée de septembre 2009.

Et que dire des propositions répressives sur les mineurs, en oubliant tout simplement les valeurs éducatives.

L'avenir des jeunes passera par l'Europe. Le PRG doit avoir un positionnement d'indépendance à gauche.

L'avenir du PRG passera aussi par l'Europe avec un projet radical pour les élections européennes avec une vision sociale, citoyenne et fraternelle de l'Europe.

L'Europe est primordiale pour l'avenir des jeunes. N'a-t-elle pas un rôle à jouer pour lutter contre la précarité ? Pour aider l'accès au premier emploi ? Mais aussi pour donner une deuxième chance à ceux qui sont en échec scolaire.

Les Radicaux de Gauche en convention à La Rochelle les 27.28.29 mars 2009

A l'invitation de la Fédération de Charente-Maritime, le **Parti Radical de Gauche organisera une Convention Nationale à la Rochelle les 27-28 et 29 mars 2009** afin d'actualiser son programme. Trois raisons principales parmi beaucoup d'autres poussent à entreprendre ce travail de réflexion.

La crise financière et économique remet en cause le modèle économique dominant porté par l'idéologie issue du monde anglo-saxon. Les Radicaux de Gauche, attachés au principe de régulation économique et politique, doivent le remettre au premier plan comme donnée incontournable de l'économie.

Le contexte européen aussi a changé. Alors que l'Europe était en panne, la crise actuelle a rappelé que l'Union européenne était la dimension pertinente pour y répondre. Une Europe ayant une véritable politique industrielle, commerciale et sociale.

La situation politique en France a également changé. Alors que la gauche cherche sa place et des réponses aux attentes de nos concitoyens, que certains continuent à privilégier des réponses simplistes, extrémistes ou des replis locaux, les positions défendues par nos parlementaires posent les bases d'une nouvelle démarche politique d'opposition résolue mais responsable.

C'est en partant de ces analyses que Jean-Michel BAYLET demande à tous les militants de se réunir, d'imaginer ce projet, en allant à la rencontre de nos concitoyens, du monde économique et social.

Le Parti Radical de Gauche témoigne ainsi de sa vigueur, de sa capacité de réflexion et d'action. C'est le plus bel hommage qui peut être rendu à **Michel CRÉPEAU** qui fut un agitateur d'idées originales et qui reste, par sa pensée, en avance sur son temps.

C'est pourquoi cette Convention sera placée sous le signe fort de sa mémoire à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de sa disparition, avec plusieurs événements commémoratifs qui seront organisés à cette occasion.



Yann JUIN,
Président du PRG17 et Maire d'Esnandes

Un besoin de renouveau ?

Change d'**R**
et rejoins-nous

L'engagement,
c'est Radical évidemment

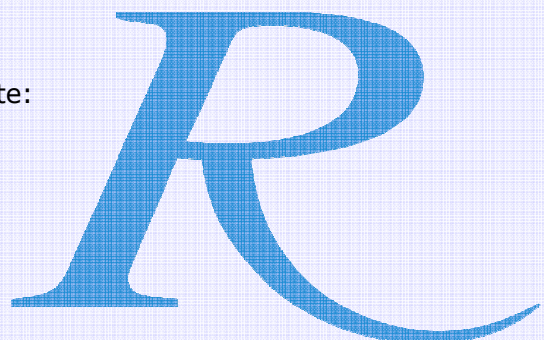
Si vous souhaitez adhérer au **Parti Radical de Gauche**
9, rue des Merciers - 17000 La Rochelle
Tél. 05.46.41.79.46 - @ presenceprg17@free.fr

Nom Prénom:

Adresse complète:

Tél :

Adresse Email :





Mis en place en même temps que la République, les départements constituent aujourd'hui un échelon incontournable de notre organisation territoriale, comme le sont également les communes.

Certains pensent que la 'modernité' consisterait à supprimer les départements et les communes, sous couvert de prétendues économies. Ne serait-ce pas une « fausse bonne idée » ?

Notre organisation territoriale s'appuie aujourd'hui sur le principe de la proximité. Faut-il rappeler que plus de 36000 communes, cela représente plus de 400000 élus de proximité ? Le coût de cette démo-

cratie, compte tenu du dévouement de l'immense majorité des élus, est minime, comparé au coût que représenterait l'embauche des fonctionnaires pour effectuer le travail fait aujourd'hui par les élus.

L'estime qu'éprouvent une grande majorité de citoyens pour leurs élus locaux, signifie de toute évidence l'intérêt et l'utilité qu'ils portent à leurs fonctions.

Qu'une intercommunalité technique continue de se développer, en appui des communes, cela paraît souhaitable.

Qu'il faille revoir l'articulation entre le département et la région, cela paraît légitime. Le département devant conserver son rôle de solidarité entre les citoyens et entre les territoires. Les régions, quant à elles, devant plus être considérées à l'échelle

européenne, et donc faire l'objet de regroupements, cela paraît tout à fait cohérent.

Qu'il faille clarifier les compétences de chacun de ces échelons, en évitant les doubles facteurs de confusion, cela semble nécessaire.

Qu'il faille envisager une réforme de la fiscalité locale, cela fait longtemps que l'association des maires de France la réclame.

Espérons que les différentes commissions qui se penchent actuellement sur le devenir de nos institutions locales, n'oublieront pas qu'une bonne démocratie, c'est avant tout une démocratie de proximité.

Réforme psychiatrique : un suivi qui n'est plus assuré

Le meurtre d'un étudiant à Grenoble nous a rappelé, de manière dramatique, les dysfonctionnements de notre système de santé au regard de la maladie mentale. Il faut de nouveau un fait divers pour que les pouvoirs publics se penchent sur la crise profonde des soins en services de psychiatrie. Mais une réponse dans l'urgence, en réaction, sans réfléchir aux problématiques de fond sera-t-elle satisfaisante pour le personnel de soins, ces patients en souffrance et la société dans son ensemble ?

Depuis vingt ans, 50 000 lits d'hospitalisation ont été fermés dans les différents hôpitaux de psychiatrie en France. Le but de cette restructuration était de décloisonner les hôpitaux, les ouvrir sur l'extérieur, oublier cette image « d'asile » et permettre aux patients de vivre dans la ville. Mais si les lits ont été supprimés, les structures de prise en charge sur l'extérieur n'ont pas suivi au même rythme. Aujourd'hui, le projet de loi Bachelot le rappelle, nous entrons dans une ère de nouvelle gestion économique avec un enjeu de rentabilité pour notre système de santé onéreux et désuet. La psychiatrie n'échappe pas à cette logique gouvernementale. Le résultat est que l'on se retrouve avec des hospitalisations de plus en plus courtes. En effet, les listes d'attente s'allongent de plus en plus, obligeant les praticiens hospitaliers à raccourcir les temps de prise en charge et à remettre dehors des patients pas ou peu stabilisés par leur traitement, et souvent en souffrance sociale afin d'accueillir le patient amené par les urgences ou les forces de l'ordre. Le paradoxe est que c'est le

même patient qui demande à être hospitalisé depuis 2 mois de son plein gré, et qui arrive, hospitalisé sous contrainte, avec une procédure juridique sur le dos et dans une telle souffrance morale qu'il devient potentiellement dangereux pour lui-même et pour les autres. C'est dans ce contexte que le risque d'agression devient, faute de moyens institutionnels, un acte tragique qui stigmatise la psychiatrie par un relais médiatique plus avide de faits divers que de sujet de fond.

Dans l'urgence, Nicolas Sarkozy a reçu les ministres de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur, pour faire le point sur les circonstances du meurtre et examiner les réponses possibles.

Il remet en avant sa réforme sur la délinquance, largement critiquable, du temps où il était ministre de l'Intérieur. Il y figure la constitution d'un fichier national nominatif de patients ayant été hospitalisés d'office en psychiatrie. L'hospitalisation d'office (HO), est, avec l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), l'une des deux formes d'hospitalisation sous contrainte, contre le gré du patient. Elle est mise en œuvre lorsque le patient est considéré comme dangereux pour l'ordre public et son admission dans un établissement est décidée par le préfet. « Beaucoup de personnes, dont le préfet ou le juge, pourront avoir accès à ce fichier national qui ne sera plus tenu par le secret médical », relève Jean-Claude Pénochet, secrétaire général du syndicat des psychiatres d'hôpitaux (SPH). "On jette l'anathème sur l'ensemble des malades mentaux au prétexte qu'on a besoin d'informations

pour pouvoir, par exemple, délivrer des autorisations de port d'armes. C'est excessif pour le bénéfice qu'on va en tirer", juge-t-il. Un autre article, qui étend les prérogatives du maire et accroît son pouvoir de déclenchement des HO en le faisant dépositaire de données médicales individuelles, pose problème. "C'est placer le maire dans un rôle de superviseur sanitaire qui n'est pas le sien. C'est aussi un recul des libertés" du patient, estime M. Pénochet.

La réforme vise "à mieux encadrer les sorties des établissements, à améliorer la surveillance des patients susceptibles de représenter un danger pour autrui (...), à clarifier le partage des compétences administratives dans le pilotage de ces dossiers", précise la présidence de la République. Le lancement d'une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales a été décidé lors de cette réunion avec pour objectif principal de "déterminer les responsabilités de ce drame dans la perspective de sanctions éventuelles". Mais quand les maires auront accès à ce fichier, quelle sera leur responsabilité lors d'un passage à l'acte d'un individu souffrant de troubles mentaux ? Si la mission de l'hôpital n'est pas de faire régner l'ordre public, c'est bien celle du maire. Il appartient aux maires et autres concernés d'être particulièrement vigilants sur les tenants et aboutissants de cette nouvelle réforme répondant une nouvelle fois à un glissement de tâches et de responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales.